

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES
Séance du 17 juin 2019

Délibération n°2019-16

Suite à la convocation en date du 5 juin 2019, le conseil d'administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur Gérard CREUZET, s'est réuni le 17 juin 2019 à 18h et a examiné la délibération ci-dessous.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

Il s'agit d'une proposition de diplôme d'établissement répondant au label de la Grande Ecole du Numérique (GEN), qui est un appel à projet du ministère du travail. Ce dernier a sollicité en 2018 la mise en place de formations destinées aux jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville (jeunes de moins de 30 ans, dont 80% issus de ces quartiers).

Il s'agit de 625h de formation, suivi d'un stage de 5 semaines (175h). L'engagement porterait sur 2 éditions : fin 2019 puis 2020. La formation est gratuite pour les stagiaires.

Le Conseil des Etudes a approuvé la création de ce diplôme d'établissement.

DELIBERATION :

Il est soumis au vote du conseil d'administration la création du diplôme d'établissement « Web in pulse ».

Membres élus présents et représentés : 23

Résultat du vote : unanimité

Le président de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 25/06/2019

La présente délibération a été publiée le 25/06/2019

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.